

Ntaganda François @ocomptef KANA21

C/O Gestion des Orphelins

MIMANTER

Le Gouvernement de la République Rwandaise, Ministère de l'Intérieur et du Développement Communal, Direction Générale de la Formation Permanente doit à Monsieur Ntaganda François la somme de huit mille deux cent cinquante(8.250fr) francs pour avoir utilisé sa motocyclette SUZUKI A 100 WA 15.33 au service suivant dates, itinéraires, motifs et taux ci-après:

Dates	Itinéraires	Motifs du déplacement	parcours	KM	Taux	Total
2/5/1988	*Nyamata-Mayange- Funa	*Supervision des activités des monitrices du CCDF	62	: 10	:	620
3/5/1988	*Nyamata-Ntarama	*Formation des chefs d' équipe de pav Ntarama	39	: 10	:	390
4/5/1988	*Nyamata-Burenge-Gisaga-Ngando-Kagasa, Nwogo	Supervision des centres d'alphabétisation de secteur Nwogo	71	: 10	:	710
9/5/1988	*Nyamata-Mayange	*Réunion des membres de comité de cellules	38	: 10	:	380
10/5/1988	*Nyamata-Ntarama	*Formation des chefs d' équipe de pav Ntarama	39	: 10	:	390
11/5/1988	*Nyamata-Cyeru-Nyirà Rukobwa-Karumuna- Nyamabuye	Supervision des centres d'alphabétisation de secteur Kanzense	73	: 10	:	730
13/5/1988	*Nyamata-Pav Musenyi	Formation des chefs d' équipe de pav Musenyi	52	: 10	:	520
16/5/1988	*Nyamata-Pav Musenyi	Réunion des membres de comités de cellules	52	: 10	:	520
17/5/1988	*Nyamata-Rugarama- Kingabo-Rwankeri-Byichefs mana-Ntarama	*Suivi des activités des équipes de secteur Ntarama	59	: 10	:	590
18/5/1988	*Nyamata-Nyarunazi- Kagoma-Nganwa-Kibungo	Supervision des centres d'alphabétisation de secteur Kibungo	68	: 10	:	680
19/5/1988	*Nyamata-Ntarama	Réunion de population de cellule Rugarama	39	: 10	:	390
20/5/1988	*Nyamata-Pav Musenyi	Formation des chefs d' équipe de pav Musenyi	52	: 10	:	520

Dr NSENGIYAREMYE Dismas

C/O: MINAGRI

B.P 621 KIGALI.-

03 OCT. 1988

DECLARATION DE CREANCES .-

Le Gouvernement de la République Rwandaise, Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et des Forêts, doit à Mr NSENGIYAREMYE Dismas, la somme de " DEUX MILLE QUATRE FRANCS RWANDAIS (2.004 FRW) pour avoir acheté 30 litres d'essence à raison de 66,8 FRW le litre au véhicule de l'Etat A.5553 en date du 04/09/1988 de sa propre poche suivant la facture de la Station E.R.P. Kabuye en annexe.

CERTIFIE SINCERE ET VERITABLE ET ARRETE A LA SOMME DE " DEUX MILLE QUATRE FRANCS RWANDAIS (2.004 FRW).

FAIT A KIGALI, le 29/09/1988.-

Dr NSENGIYAREMYE Dismas.-

Pour vérification, approbation et modifie

à charge de l'art. 18. M6.01.02.11

Engagement n° 22 à la date ind. :

le 29.9.88

La Gestionnaire des Crédits

E.D.



NSENGIYAREMYE Dismas

D.O: MINAGRI

B.P 621 KIGALI.-

DECLARATION DE GREVANCES .-

Le Gouvernement de la République Rwandaise, Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et des Forêts, doit à Mr NSENGIYAREMYE Dismas, la somme de " DEUX MILLE QUATRE FRANCS RWANDAIS (2.004 FRW) pour avoir acheté 30 litres d'essence à raison de 66,8 FRW le litre au véhicule de l'Etat A.5553 en date du 04/09/1988 de sa propre poche suivant la facture de la Station E.R.P. Kabuye en annexe.

CERTIFIE SINCERE ET VERITABLE ET ARRETE A LA SOMME DE " DEUX MILLE QUATRE FRANCS RWANDAIS (2.004 FRW).

FAIT A KIGALI, le 29/09/1988.-

Dp NSENGIYAREMYE Dismas.-

Pour remboursement
à charge de l'Etat
Engagement n° 93
Le 29.9.88.
Le Gouvernement du Rwanda



Op 1929 au 18.8

Op 1929 au 8.11.88

24/5/1988	"Nyamata-Rushabibi"	Formation des chefs d'équipe de secteur	38	10	380
		"Nyagihunika"			
26/5/1988	"Nyamata-Pav Nta"	Formation des chefs rama	39	10	390
		"d'équipe de pav Nta" rama			
27/5/1988	"Nyamata-Pav Muse nyi"	Formation des chef d'équipe de pav Muse nyi	52	10	520
30/5/1988	"Nyamata-Pav Muse nyi"	"éunion des alpha-" bétiseuts de zones Musenyi	52	10	520
Total			825	10	8250

Certifié sincère et véritable et arrêté à la somme de Huit mille deux cent cinquante francs(8.250fr).

Pour approbation
Le Bourgmestre de la commune
Kanzenze
Karinganire François



Pour actuel de paiement
Le Ministre de l'Intérieur
et du Développement Communal

Fait à Kanzenze, le 2/6/1988
Ntaganda Francois

Pour l'exécution conforme
Le Responsable du C.C.D.F.P. de
la commune Kanzenze
Ntaganda Francois

Vu pour vérification, approbation, imputation
à charge du 1. 89. 04. 04. 03.03
Inscrit sous poste 12 du 4.1.2.89
Kigali, le 4.1.2.89

La responsabilité des crédits
Signature

VISA DE L'INSPECTION GENERALE
DES FINANCES
Kigali, le 13 DEC. 1989

Ntaganda François c/o Compief KANAZI

C/O Gestion des Crédits
MINISTER

Le Gouvernement de la République Rwandaise, Ministère de l'Intérieur et du Développement Communal, Direction Générale de la Formation Permanente doit à Monsieur Ntaganda François la somme de huit mille deux cent cinquante(8.250fr) francs pour avoir utilisé sa motocyclette SUZUKI A 100 WA 15.33 au service suivant dates, itinéraires, motifs et taux ci-après:

Dates	Itinéraires	Motifs du déplacement	parcours	km	Taux	Total
2/5/1988	"Nyamata-Mayange-Mu funa	"Supervision des activités des monitrices du CCDF, "	62	:	10	620
3/5/1988	"nyamata-Ntarama "	"Formation des chefs d' équipe de pav Ntarama "	39	:	10	390
4/5/1988	"nyamata-Rurengé-Gis raga-Ngando-Kagaza, "Mwogo	"Supervision des centres d'alphabétisation de se- cteur Mwogo	71	:	10	710
9/5/1988	"nyamata-Mayange "	"Réunion des membres de comité de cellules	38	:	10	380
10/5/1988	"Nyamata-Ntarama "	"Formation des chefs d' équipe de pav Ntarama	39	:	10	390
11/5/1988	"Nyamata-Cyeru-Nyiré "rukobwa-Karumuna- "Nyamabuye	Supervision des centres d'alphabétisation de secteur Kanzenze	73	:	10	730
13/5/1988	"nyamata-Pav Musenyi "	Formation des chefs d' équipe de pav Musenyi	52	:	10	520
15/5/1988	"Nyamata-Pav Musenyi "	Réunion des membres de comités de cellules	52	:	10	520
17/5/1988	"nyamata-Rugarama- "Kingabo-Rwankari-Byichefs "mana-Ntarama	"Suivi des activités des équipes de secteur Ntarama	59	:	10	590
18/5/1988	" nyamata-Nyarunazi- "Kagoma-Nganwa-Kiba "ngo	Supervision des centres d'alphabétisation de secteur Kibungo	68	:	10	680
19/5/1988	"Nyamata-Ntarama "	"Réunion de population de cellule Rugarama	39	:	10	390
20/5/1988	" Nyamata-Pav Musenyi "	Formation des chefs d' équipe de pav Musenyi	52	:	10	520

24/5/1988	Nyamata-Rushubi	Formation des chefs d'équipe de secteur	38	10	380
		Nyagihunika			
26/5/1988	Nyamata-Pav Nta	Formation des chefs rama	39	10	390
		d'équipe de pav Nta			
		rama			
27/5/1988	Nyamata-Pav Musse	Formation des chef nyi	52	10	520
		d'équipe de pav Musse			
		nyi			
30/5/1988	Nyamata-Pav Musse	éunion des alpha-	52	10	520
	nyi	bétisseurs de zones			
		Musenyi			
Total			825	10	8250

Certifié sincère et véritable et arrêté à la somme de Huit mille deux cent cinquante francs(8.250fr).

Pour approbation
Le Bourgmestre de la commune
Kanzenze
Karinganire François

Fait à Kanzenze, le 2/6/1988
Ntaganda François



Pour accord de paiement.
Le Ministère de l'Intérieur
et du Développement Communal

Pour l'exécution conforme
Le Responsable du C.C.D.P.P. de
la commune Kanzenze
Ntaganda François

Vu pour vérification, approbation, imputation
à charge du 1. 89. 04. 04. 03.03
Inscr sous poste 12..... du 4/12/89
Kigali, le 4/12/89

Le Secrétaire des crédits

R. P. *[Signature]*

VISA DE L'INSPECTION GÉNÉRALE

DES FINANCES

Kigali, le 13 DEC. 1989

Ntaganda François c/o Comptef KANAZI

c/o Gestion des Crédits

MINISTER

Le Gouvernement de la République Rwandaise, Ministère de l'Intérieur et du Développement Communal, Direction Générale de la Formation Permanente doit à Monsieur Ntaganda François la somme de huit mille deux cent cinquante(8.250fr) francs pour avoir utilisé sa motocyclette SUZUKI A 100 WA 15.33 au service suivant dates, itinéraires, motifs et taux ci-après:

Dates	Itinéraires	Motifs du déplacement	parcours	KM	Taux	Total
2/5/1988	"Nyamata-Mayange-Mu fuma	"Supervision des activités des monitrices du CCDF, "	62	:	10	620
3/5/1988	"nyamata-Ntarama	"Formation des chefs d' équipe de pav Ntarama	39	:	10	390
4/5/1988	"nyamata-Rurengé-Gis grage-Ngando-Kagasa, "Mwogo	Supervision des centres d'alphabétisation de se- cteur Mwogo	71	:	10	710
9/5/1988	"nyamata-Mayange	"Réunion des membres de "comité de cellules	38	:	10	380
10/5/1988	"Nyamata-Ntarama	"Formation des chefs d' équipe de pav Ntarama	39	:	10	390
11/5/1988	"Nyamata-Cyeru-Nyirà "rukobwa-Karumuna- "Myamabuye	Supervision des centres d'alphabétisation de secteur Kanzenze	73	:	10	730
13/5/1988	"nyamata-Pav Musenyi	Formation des chefs d' équipe de pav Musenyi	52	:	10	520
16/5/1988	"Nyamate-Pav Musenyi	"Réunion des membres de "comités de cellules	52	:	10	520
17/5/1988	"nyamata-Rugarama- "Ringabo-Rwankeri-Byichefs "mama-Ntarama	"Suivi des activités des équipes de secteur "Ntarama	59	:	10	590
18/5/1988	" nyamata-Nyarunazi "Kagoma-Nganwa-Kibu "ngo	Supervision des centres d'alphabétisation de secteur Kibungo	68	:	10	680
19/5/1988	"Nyamata-Ntarama	"Réunion de population de "cellule Rugarama	39	:	10	390
20/5/1988	" Nyamata-Pav Musenyi	Formation des chefs d' équipe de pav Musenyi	52	:	10	520

24/5/1988	Nyamata-Rushubi	Formation des chefs d'équipe de secteur	38	10	380
		Nyagihumika			
26/5/1988	Nyamata-Pav Nta	Formation des chefs rama	39	10	390
		d'équipe de pav Nta			
		rama			
27/5/1988	Nyamata-Pav Muse	Formation des chef nyi	52	10	520
		d'équipe de pav Muse			
		nyi			
30/5/1988	Nyamata-Pav Muse	éunion des alpha- nyi	52	10	520
		bétiseuts de zone			
		Musenyi			
Total			825	10	8250

Certifié sincère et véritable et arrêté à la somme de Huit mille deux cent cinquante francs(8.250fr).

Pour approbation
Le Bourgmestre de la commune
Kanzenze
Karinganire François



Pour accord de paiement
Le Ministre de l'Industrie
et du Développement Communal

Fait à Kanzenze, le 2/6/1988
Ntaganda François

Pour l'exécution conforme
Le Responsable du C.C.D.F.P. de
la commune Kanzenze
Ntaganda François

Vu pour vérification, approbation, imputation
à charge du 1.89.04.04.0303
Inscrit sous poste 1.2 du 14.12.189
Kigali, le 14.12.189

Le Gestionnaire des crédits

VISA DE L'INSPECTION GENERALE
DES FINANCES

Kigali, le 15 DEC. 1989

REPUBLIQUE RWANDAISE
MINISTÈRE de l'Intérieur et du
Développement Communal

Budget.....
Exercice
Imputation

R E Q U I S I T O I R E

Le Transporteur .. Ntaganda François
résidant à ... Kanza Préfecture ... Kigali
est prié de transporter Mr.. Ntaganda François(1)
Responsable du C.C.D.F.P. de la commune Kanza

Motif du voyage .. Raisons de service
se rendant de . Nyamata à Divers endroits de la commune Kanza
Distance de . 825 Km à 10 FRW le KM soit. 8250. fr

Arrêté à la somme de Huit mille deux cent cinquante Francs

Fait à Kigali le 13/12/89.
Le Gestionnaire des crédits

Vu pour vérification, approbation, inscription
à charge du 13/12/89
Inscrit sous poste 12/12/89
Kigali, le 13/12/89
Le Gestionnaire des crédits



O R D R E D E M I S S I O N .

Monsieur ..N. Vapaudy.....français.....
Fonction ..Personnel de l'AFP Kisenye.....

Est autorisé d'aller à ..Nyanza.....Nyamweya.....

Pour ..fonction des Petits de l'Amitié du CDFP

Date de départ ..21.5.1988.

Date de retour ..21.5.1988.

Durée de mission ..10 jours.

Fait à Kanzenze, le ..21.5.1988.....

Le Bourgmestre de la commune Kanzenze
Karinganire François



Visa de l'autorité
Responsable où l'agent s'est
rendu

Arrivée à ..Nyamweya.....le ..21.5.1988.

Départ de ..Nyamweya.....le ..voluaire.....

Arrivée à ...Confid...de...ce...Bureaux

EST AUTORISÉ D'ALLER À
ORDRE DE MISSION

Monsieur ..N.Tugandy...français.....

Fonction ..Responsable du ..C.C.D.F.P. Kanzenze.....

Est autorisé d'aller à ..W.I.A.R.A.D.A.....

Pour ..Fournition des chiffré d'épreuve de P.A.V. WIRAMATU

Fait à

Date de départ ...3/5/1988.....

Le Bourg
Karingenire

Date de retour3/5/1988.....

Durée de mission ...1...Jour.....

Visa de l'autorité
Responsable où l'agent a est
rendu

Fait à Kanzenze, le ..3/5/1988.....

Le Bourgmestre de la commune Kanzenze

Karingenire François



Arrivée à ..N.TARADUA le ..3/5/1988

Départ de ..Ndeleggi...R...K...cH.....

Conseiller au Secrétaire Ntaracum

ORDRE DE MISSION.

Monsieur : M. F. Agardly...
Fonction : Responsable du Service d'Information

Est autorisé d'aller à Rungwe... Kizinga... Nsundo... Awogo
Pour : Inspection des centres d'affiliation de l'ordre du Secrétaire
Awogo

Date de départ : 4/5/1988...

Date de retour : 4/5/1988.

Durée de mission : 1 Jour....

Fait à Kanza, le 4/5/1988.....

Le Bourgmestre de la commune Kanza
Karinganire François

Visa de l'autorité
Responsable où l'agent s'est
rendu



Arrivée à Awogo..... le 4/5/1988.

Départ de Nt. Karanga le 4/5/1988.

Arrivée à Conseil de l'ordre du Secrétaire Awogo

ORDRE DE MISSION.

Monsieur

M. Apandy Francois

Fonction

Professeur de la R.S.D.P. à Kanzenze

Est autorisé d'aller à *Nayauge*

Pour *Reunion des Maîtres de l'école*

Date de départ *9/5/1988*

Date de retour *9/5/1988*

Durée de mission *1. Févr.*

Fait à Kanzenze, le *9/5/1988*

Le Bourgmestre de la commune *Kanzenze*
Karinganire François



Visa de l'autorité

Responsable où l'agent s'est rendu

Arrivée à *Nayauge* le *9/5/1988*

Départ de *Bayange* le *10/5/1988* *S. M. S.*

Arrivée à *Garsoule* le *11/5/1988* *Nayauge*

ORDRE DE MISSION

Monsieur ...M. T. Agandy ...français.....

Fonction Responsable du C.R.D.F.P. KANZENZE.....

Est autorisé d'aller à ...W.I.M.R.A.T.M.....

Pour ...T.O.U.R.N.O.U. des chefs d'opérations de P.R.V. MTAZA.....

Date de départ 10/5/1988.....

Date de retour 10/5/1988.....

Durée de mission ...10 Jours.....

Fait à Kanzenze, le 10/5/1988.....

Le Bourgmestre de la commune Kanzenze

Karinganire François



Visa de l'autorité
responsable où l'agent
s'est rendu

Arrivée à W.I.M.R.A.T.M. le 10/5/1988

Départ de ...Ndeleggezi le 11/5/1988
Conseiller ma secteur W.I.M.R.A.T.M.

ORDRE DE MISSION.

Monsieur

Fonction

Ntayandy François
Responsable des... de l.C.D.F.P. Kanzenze....

Est autorisé d'aller à Lycee Ngarakobura - Kavumu -
Pour l'enseignement des centres d'alphabetisation de
lecteur Kanzenze

Date de départ... 11/07/1988.

Date de retour 11/07/1988.

Durée de mission 1 Jour.....

Fait à Kanzenze, le 11/07/1988.....

Le Bourgmestre de la commune Kanzenze
Karingamire François

Visa de l'autorité
Responsable où l'agent s'est
rendu



Arrivée à Kanzenze.....le 11/07/1988

Départ de Ntayandy.....le 11/07/1988

Arrivée à Boutefleur de lecteur Kanzenze

ORDRE DE MISSION

Monsieur N. Karinganire François.....

Fonction Secrétaire du C.E.D.F.P. Kanzenze.....

Est autorisé d'aller à P.K.U. Nsibery.....

Pour Formation des chefs d'équipes de P.K.U. Nsibery'

Date de départ 13.5.1988.....

Date de retour 13.5.1988.....

Durée de mission 6 Jours.....

Fait à Kanzenze, le 13.5.1988.....

Le Bourgmestre de la commune Kanzenze

Karinganire François



Visa de l'autorité
responsable où l'agent
s'est rendu

Arrivée à Nsibery le 13.5.1988

Départ de Nsibery le 13.5.1988
Conseiller au secteur Nsibery

ORDRE DE MISSION.

Monsieur N. Karyanayi, François.....
Fonction Fédération des C.E.D.P. KANZENZE.....

Est autorisé d'aller à P.B.V. Dusenay.....

Pour Reunions des Deux blets de la Commune de celles

Date de départ 16/5/1988..

Date de retour 16/5/1988

Durée de mission 5 jours...

Fait à KANZENZE le 16/5/1988.....

Le Bourgmestre de la commune KANZENZE
Karinganire François

Visa de l'autorité
Responsable où l'agent s'est
rendu



Arrivée à Dusenay.....le 16/5/1988.

Départ de KANZENZE.....Dusenay.....16/5/1988

Arrivée à Dusenay.....le 16/5/1988.

S'est autorisé d'aller à

ORDRE DE MISSION

Pour

Monsieur N. Hapaudy François

Fonction Responsable du C.C.D.S.P. Kanzenze

Est autorisé d'aller à Kiparauz - Kusabo - Kwanza - Byimaux
Wiparis

Pour Secrétariat des Actions des chefs de Postes

Fait à Manzini, le

Date de départ 17.5.1988

Le Bourgmestre de la commune Kanzenze
Karinganiire François

Date de retour 17.5.1988

Durée de mission 10 jours

Visa de l'autorité

Responsable où l'agent s'est rendu

Fait à Kanzenze, le 17.5.1988

Le Bourgmestre de la commune Kanzenze

Karinganiire François

Arrivée à

Visa de l'autorité
Responsable où l'agent s'est rendu



Arrivée à NTOMBAKA, le 17.5.1988

Départ de Ndebele, le 17.5.1988
Conseiller au Secrétariat à Kiparauz

ORDRE DE MISSION.

Monsieur N. Karamby François
Fonction Responsable des C.C.D.F.P. Kanzenze
Est autorisé d'aller à Agaramuza - Karyonyi - Nyanza - Kibungo
Pour Superintendence des ventes d'aliments à la fin de l'école Kibungo

Date de départ .. 18/5/1988 ..

Date de retour .. 18/5/1988

Durée de mission .. 10 Jours ..

Fait à Kanzenze le 18/5/1988 ..

Le Bourgmestre de la commune Kanzenze
Karinganire François

Visa de l'autorité
Responsable où l'agent s'est
rendu



Arrivée à Kibungo le 18/5/1988

Départ de Courant le 20/5/1988

Arrivée à Courant le 20/5/1988 (l'heure)

ORDRE DE MISSION

Monsieur ..Ntagandy François.....

Fonction ..Responsable du C.C.P. KANZENZE.....

Est autorisé d'aller àW.T.B.L.M.U.TA.....

Pour ..Reunions de projets Bier de celle Ruyaro au

Date de départ ..19/07/1988.....

Date de retour ..19/07/1988.....

Durée de mission ..10 days.....

Fait à Kanzenze, le ..19/07/1988.....

Le Bourgmestre de la commune Kanzenze

Karinganire François République Rwandaise

Visa de l'autorité
responsable où l'agent
s'est rendu

Arrivée à .W.T.B.L.M.U.TA.. le ..19/07/1988

Départ de ..Wdeberg le Fr. X. C.H.J

Conseiller une section WTAERDUR



ORDRE DE MISSION

Monsieur ..W.Hapanahy.François.....

Fonction ..Délégué de la C.C.D.F.P. Kanzenze.....

Est autorisé d'aller à ..P.R.V. Butare.....

Pour ..Formation des chefs d'établissement de l'ASS. Butare,

Date de départ ..20/5/1988.....

Date de retour ..20/5/1988.....

Durée de mission ..1..Jour.....

Fait à Kanzenze, le ..20/5/1988.....

Le Bourgmestre de la commune Kanzenze

Karingahine François

Visa de l'autorité
responsable où l'agent
s'est rendu

Arrivée à Butare.....le 20/5/1988

Départ de ..Kigambone.....felicite.....
Consulter wa Deteky - Museayi



ORDRE DE MISSION.

Monsieur N. Japandz, François.....
Fonction : Responsable du G.C.D.F. Kanzenze.....
Est autorisé d'aller à Ruyigi.....
Pour... Formation des chefs d'équipes.....

Date de départ 24/5/1988...

Date de retour 24/5/1988...

Durée de mission 4 jours...

Fait à Kanzenze, le 24/5/1988.....

Le Bourgmestre de la commune Kanzenze
Karinganire François

Visa de l'autorité
Responsable où l'agent s'est
rendu



Arrivée à Ruyigi le 24/5/1988...

Départ de Ntungamo.....

Arrivée à Concilio de Letem Ruyigi

ORDRE DE MISSION

Monsieur ...W.T.H.Pandy Francois.....

Fonction ...Président du C.R.D.F.P. KANZENZE....

Est autorisé d'aller à ...KANZENZE.....

Pour ...Révision des obligations de zone KANZENZE

Date de départ ..26/5/1988.....

Date de retour ..26/5/1988.....

Durée de mission ...1...jours.....

Fait à KANZENZE, le 26/5/1988.....

Le Bourgmestre de la commune KANZENZE

Karinganire Francois



Visa de l'autorité
responsable où l'agent
s'est rendu

Arrivée à W.TARATUT le 26/5/1988

Départ de ...Ndebele Br. X ... AF
Conseiller au secteur WTKENZEN

ORDRE DE MISSION.

Monsieur

M. Jean de France
Fonction *Responsable du C.G.F.P. Kintehizi*

Est autorisé d'aller à *P.D.N. Musenzi*

Pour *Conseil des chefs d'équipe de P.D.N. Musenzi*

Date de départ *2.7.1988*

Date de retour *2.7.27.1988*

Durée de mission *10 jours*

Fait à Kanzenze, le *2.7.1988*

Le Bourgmestre de la commune Kanzenze
Karinganire Franckis

Visa de l'autorité
Responsable où l'agent s'est
rendu



Arrivée à *Musenzi* le *2.7.5.1988*

Départ de *Musenzi* le *fe. le. ci. en. true*

Arrivée à *Couleille 19.0. fe. le. ci. en. true*

ORDRE DE MISSION

Monsieur Ntagomby François.....

Fonction Responsable du C.C.D.P. KANZENZE

Est autorisé d'aller à P.H.W. MUSENYI.....

Pour Réunion des administrateurs de zone Musenyi

Date de départ .. 30/5/1988.....

Date de retour . 30/5/1988.....

Durée de mission .. 1 jour.....

Fait à Kanzenze, le 30/5/1988.....

Le Bourgmestre de la commune Kanzenze

Karinganze François



Visa de l'autorité
responsable où l'agent
s'est rendu

Arrivée à Musenyi... le 30/5/1988

Départ de Musenyi... Février

Conseiller au secteur Musenyi.